

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1133

1^{er} juin 2010

SOMMAIRE

Aerium Special Opportunities Fund - FCP-FIS	54344	Jucaze S.A. Holding	54379
Alazan (Holding) S.A.	54344	Kalispera	54379
Allianz Global Investors Fund	54345	Lamazère Spf S.A.	54378
Aures Services S.A.	54378	Le Comptoir Luxembourgeois du Bâtiment S.à r.l.	54378
Balkans Hotels and Resort International S.A.	54381	Linfell Investment S.A.	54346
Banque Havilland S.A.	54383	Modern Processing S.A.	54354
Beltaj Finance S.A.	54384	MSEOF Holding S.à r.l.	54354
Chamonix S.à r.l.	54384	Murat S.A., société de gestion de patrimoine familial	54380
Claudax Investments S.à r.l.	54377	Nicanni International S.A.	54355
Commodities-Invest	54338	Online Web Services S.A.	54382
Datogon S.A.	54345	Pan European Finance Framework HRE S.à r.l.	54355
Deka Immobilien Luxembourg S.A.	54344	PEF Russia Investment S.à r.l.	54356
Euromed Finance S.à r.l.	54383	Polimeni Heitman Galleria Property S.à r.l.	54355
Europe Shipping A.G.	54383	Pomelo	54377
Eurotrade A.G.	54345	Prithvi Holdings S.A.	54383
Eurotrade A.G.	54382	Prize Holdings 2 S.à r.l.	54356
Eurotrade A.G.	54382	Pyraantha Spf S.A.	54377
Fairassetmanagementfonds	54343	RBC Capital Markets Arbitrage S.A.	54374
Fondations Capital S.A.	54382	Rheinland Finanz und Invest, Holding AG	54346
Gai Mattiolo S.A.	54376	Sinex Investment S.A.	54375
Global Ventures S.A.	54376	SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett	54376
Grand Canyon Investments S.A.	54381	Tallman Consulting S.A.	54375
Greattower S.à r.l.	54345	The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.	54338
Hold Concept Trader S.A.	54381	The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.	54343
Holdinter S.A.	54381	Tucalibis S.A.	54370
Holian S.A.	54380	UBS (Lux) Equity Fund 2	54343
HRI Immobilienfonds	54344	Wazzamba SA	54381
Hurran Holding	54380	Whitehall European RE 8 S.à r.l.	54346
Hydroconcept S.A.	54380		
Isodata S.A.	54380		
Isoletanche S.A.	54379		
Jakyval S.A.	54379		
JPH International SPF S.A.	54379		

Commodities-Invest, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 1. April 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. April 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010039638/11.

(100050774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Senningerberg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

In the year two thousand ten, on the tenth of May,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., a société anonyme having its registered office in Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67.654, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 65 of 3 February 1999 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 18 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1377 of 16 July 2009.

The meeting is opened at 11.00 a.m. with Mrs Claudia Vago, private employee, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office from Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L- 1736 Senningerberg to Vertigo Building - Polaris, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg with effect from 15 May 2010;

2. Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company;

3. Deletion of the second sentence of the 1st paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company;

4. Deletion of the 3rd paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company;

5. Amendment of the paragraphs 3, 4, 5 and 7 of article 12 of the articles of incorporation of the Company;

6. Amendment of the last sentence of paragraph 2 of article 14 of the articles of incorporation of the Company;

7. Amendment of article 15 of the articles of incorporation of the Company in order to give it the following wording:

"In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.";

8. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company by deleting the text "with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 1998.";

9. Any other business.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves, to transfer the registered office of the Company from Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L- 1736 Senningerberg to Vertigo Building - Polaris, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg with effect from 15 May 2010.

As a consequence thereof, paragraph 1 of article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read henceforth as follows:

"The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors."

Second resolution:

The general meeting resolves to delete the second sentence of the 1st paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to give the article 8 the following wording:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of May at 3.00 p.m.. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

Third resolution:

The general meeting resolves to delete the 3rd paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company so as to give the article 11 the following wording:

"The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote."

Fourth resolution:

The general meeting resolves to amend the paragraphs 3, 4, 5 and 7 of article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to give them henceforth the following wording:

Paragraphs 3-5. "Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least fourteen days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or

represented at such meeting. Votes may also be cast in writing or by e-mail, facsimile, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing."

Paragraph 7. "The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision."

Fifth resolution:

The general meeting resolves to amend the last sentence of paragraph 2 of article 14 in the English version of the articles of incorporation of the Company so as to given it henceforth the following wording:

"The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors."

Sixth resolution:

The general meeting resolves to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company so as to given it henceforth the following wording:

" **Art. 15.** In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company."

Seventh resolution:

The general meeting resolves to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company by deleting the text "with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 1998".

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix mai,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67654, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 65 du 3 février 1999 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1377 du 16 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Claudia Vago, employée privée avec adresse professionnelle à L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L- 1736 Senningerberg vers Vertigo Building - Polaris, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 15 May 2010;

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;

3. Suppression de la deuxième phrase du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts de la Société;

4. Suppression du 3^e alinéa de l'article 11 des Statuts de la Société;

5. Modification des alinéas 3, 4, 5 et 7 de l'article 12 des statuts de la Société;

6. Modification de la dernière phrase du 2^e alinéa de l'article 14 des statuts de la Société;

7. Modification de l'article 15 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société."

8. Modification de l'article 19 des statuts de la Société par la suppression du texte "à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le 31 décembre 1998."

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide, de transférer le siège social de la Société de Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L- 1736 Senningerberg vers Vertigo Building - Polaris, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2010.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la deuxième phrase du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts de la Société, afin de donner à l'article 8 la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le premier mercredi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer le 3^e alinéa de l'article 11 des statuts de la Société afin de donner à l'article 11 la teneur suivante:

"La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier les alinéas 3, 4, 5 et 7 de l'article 12 des statuts de la Société afin de leurs donner désormais la teneur suivante:

Alinéas 3-5. "Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins quatorze jours avant le jour prévu pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment oral ou l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si une majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme, e-mail ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit."

Alinéa 7. "Le conseil d'administration, à l'unanimité, pourra prendre des résolutions par voie de circulaire, en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dernière phrase du 2^e alinéa de l'article 14 dans la version anglaise des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

"The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors."

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société."

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société par la suppression du texte " à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le 31 décembre 1998".

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. VAGO, F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2010. LAC / 2010 / 21434. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010056234/276.

(100070299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

UBS (Lux) Equity Fund 2, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds UBS (Lux) Equity Fund 2, welches von der UBS Responsibility Fund Management Company S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde am 4. Mai 2010 am Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für UBS Responsibility Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010052813/13.

(100061852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Fairassetmanagementfonds, Fonds Commun de Placement.

Allgemeines Verwaltungsreglement

Das Sondervermögen Fairassetmanagementfonds wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 10. Mai 2010 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung am 1. Juni 2010 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10. Mai 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010054727/17.

(100067662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Senningerberg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010056235/12.

(100070300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Aerium Special Opportunities Fund - FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

The management regulations with respect to the fund Aerium Special Opportunities Fund FCP-FIS have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion concernant le fonds de placement Aerium Special Opportunities Fund FCP-FIS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aerium Capital Management S.A.
By virtue of a proxy
Signature

Référence de publication: 2010059082/14.

(100073478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

HRI Immobilienfonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de HRI Immobilienfonds modifié a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010059352/10.

(100072757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Alazan (Holding) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 23.984.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement en date du 15 avril 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur de le Ministre Public en leurs conclusions, la clôture des opérations de liquidation pour insuffisance d'actifs de la société anonyme ALAZAN HOLDING S.A., sans siège social connu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B23984.

Pour extrait conforme
Me Francine Keiser
Le liquidateur

Référence de publication: 2010059555/15.

(100070488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Deka Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 131.651.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.05.2010.

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert.

Référence de publication: 2010059556/10.

(100073791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Datogon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.
R.C.S. Luxembourg B 127.767.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25.05.2010. Wolfgang Dürr / Paul Diederich.

Référence de publication: 2010059557/10.

(100073790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Notice to the Shareholders
of
Allianz RCM Malaysia
Allianz RCM Singapore

As a result of the considerable decrease of the volume of and the stagnating net inflows in the Company's sub-funds Allianz RCM Malaysia and Allianz RCM Singapore (the "Sinking Sub-Funds"), the Board of Directors came after careful consideration to the conclusion that an effective management of the Sinking Sub-Funds cannot be ensured anymore and that they shall be merged with the Company's sub-fund Allianz RCM Emerging Asia (the "Absorbing Sub-Fund"), as set out in the following table, upon expiration of 16 July 2010 (the "Effective Date"). By combining the portfolios and broadening the investment objective it is aimed to achieve a more effective management.

Share Class of the Sinking Sub-Fund	Share Class of the Absorbing Sub-Fund
Allianz RCM Malaysia A (USD)	Allianz RCM Emerging Asia A (USD)
Allianz RCM Singapore A (USD)	Allianz RCM Emerging Asia A (USD)

As a result of the merger the Sinking Sub-Funds will be dissolved.

Senningerberg, 1 June 2010.
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.
By order of the Board of Directors

Référence de publication: 2010060092/755/23.

Eurotrade A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 11.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055643/10.

(100056602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Greattower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 143.795.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055638/11.

(100056314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Linfell Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 94.488.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme LINFELL INVESTMENT S.A. tenue extraordinairement en date du 14 mai 2010 à Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, que:

- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Columbus Centre, Pelican Drive,
Road Town, Tortola
The British Virgin Islands

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010053661/20.

(100068390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Rheinland Finanz und Invest, Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.375.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055606/9.

(100056414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Whitehall European RE 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.479.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1. W2007 Finance Sub LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of Delaware, USA and having its registered office at 1209 Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4349880, here represented by Me Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. W2008 International Finance Sub Ltd., a Cayman limited company with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands here represented by Me Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. W2007 Parallel Amelia S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B129707 here represented by Me Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. W2007 Parallel Bear S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B131044 here represented by Me Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5. W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B138939 here represented by Me Pierre LANCELIN, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing parties referred to in item 1. to 3. are the current shareholders of Whitehall European RE 8 S.à r.l., having its registered office at 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B133479 (the Company), incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS on October 30, 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2851 on December 8, 2007.

II. That the Company's share capital is to be fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand shares (1,250,000) with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Decision to create shares of class A to T and to allocate the current shares to the class A.

2) Decision to accept W2007 Parallel Bear S.à r.l., and W2007 Parallel Lancaster S.à r.l. as new shareholders of the Company.

3) Decision to increase the capital of the Company by an amount of seven hundred thirty seven thousand five hundred fifty four euros and sixty-two cents (EUR 737,554.62) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to seven hundred fifty thousand fifty four euros and sixty two cents (EUR 750,054.62) by the issuance of seventy-three million seven hundred fifty five thousand four hundred sixty-two (73,755,462) combined new class A, B and C shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

4) Subscription of the new shares as follows:

- Sixty-six million nine hundred nineteen thousand eight hundred ten (66,919,810) new class A shares to be subscribed as follows:

A. fifty four million eight hundred thirty four thousand three hundred and forty one (54,834,341) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of five hundred forty-eight thousand three hundred forty-three euros and forty-one cents (EUR 548,343.41),

B. ten million two hundred ninety five thousand three hundred fifty one (10,295,351) shares by W2008 International Finance Sub Ltd, for a total amount of one hundred and two thousand nine hundred fiftythree euros and fifty one cents (EUR 102,953.51),

C. one million seven hundred ninety thousand one hundred eighteen (1,790,118) shares by W2007 Parallel Amelia S.à r.l., for a total amount of seventeen thousand nine hundred one euros and eighteen cents (EUR 17,901.18);

- Four million two hundred ninety-eight thousand two hundred and seventy-seven (4,298,277) new class B shares to be subscribed as follows:

A. three million five hundred twenty-two thousand twenty four (3,522,024) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of thirty-five thousand two hundred twenty euros and twenty-four cents (EUR 35,220.24),

B. six hundred sixty one thousand two hundred seventy-three (661,273) shares by W2008 International Finance Sub Ltd, for a total amount of six thousand six hundred twelve euros and seventy-three cents (EUR 6,612.73),

C. one hundred fourteen thousand nine hundred eighty (114,980) shares by W2007 Parallel Bear S.à r.l., for a total amount of one thousand one hundred forty nine euros and eighty cents (EUR 1,149.80);

- two million five hundred thirty-seven thousand three hundred seventy-five (2,537,375) new class C shares to be subscribed as follows:

A. one million nine hundred fifty seven thousand two hundred thirty (1,957,230) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of nineteen thousand five hundred seventy-two euros and thirty cents (EUR 19,572.30),

B. five hundred sixteen thousand two hundred forty nine (516,249) shares by W2008 International Finance Sub Ltd, for a total amount of five thousand one hundred sixty-two euros and forty-nine cents (EUR 5,162.49),

C. sixty-three thousand eight hundred ninety-six (63,896) shares by W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., for a total amount of six hundred thirty eight euros and ninety six cents (EUR 638.96).

5) Amendment of article 6 of the articles of association so as to reflect the above modifications.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to create shares of class A to T and to allocate the current shares to the class A.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to accept W2007 Parallel Bear S.à r.l and W2007 Parallel Lancaster S.à r.l. as new shareholders of the Company.

Third resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to increase the capital of the Company by an amount of seven hundred thirty seven thousand five hundred fifty four euros and sixty-two cents (EUR 737,554.62) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to seven hundred fifty thousand fifty four euros and sixty two cents (EUR 750,054.62) by the issuance of seventythree million seven hundred fifty-five thousand four hundred sixty-two (73,755,462) combined new class A, B and C shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to subscribe of the new shares as follows:

- sixty-six million nine hundred nineteen thousand eight hundred ten (66,919,810) new class A shares to be subscribed as follows:

A. fifty four million eight hundred thirty four thousand three hundred and forty one (54,834,341) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of five hundred forty-eight thousand three hundred forty-three euros and forty-one cents (EUR 548,343.41) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company,

B. ten million two hundred ninety five thousand three hundred fifty one (10,295,351) shares by W2008 International Finance Sub Ltd, for a total amount of one hundred and two thousand nine hundred fiftythree euros and fifty one cents (EUR 102,953.51) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder account held by W2008 International Finance Sub Ltd against the Company,

C. one million seven hundred ninety thousand one hundred eighteen (1,790,118) shares by W2007 Parallel Amelia S.à r.l., for a total amount of seventeen thousand nine hundred one euros and eighteen cents (EUR 17,901.18) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder account held by W2007 Parallel Amelia S.à r.l. against the Company;

- four million two hundred ninety-eight thousand two hundred and seventy-seven (4,298,277) new class B shares to be subscribed as follows:

A. three million five hundred twenty-two thousand twenty four (3,522,024) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of thirty-five thousand two hundred twenty euros and twenty-four cents (EUR 35,220.24) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company,

B. six hundred sixty one thousand two hundred seventy-three (661,273) shares by W2008 International Finance Sub Ltd., for a total amount of six thousand six hundred twelve euros and seventythree cents (EUR 6,612.73) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder account held by W2008 International Finance Sub Ltd. against the Company,

C. one hundred fourteen thousand nine hundred eighty (114,980) shares by W2007 Parallel Bear S.à r.l., for a total amount of one thousand one hundred forty nine euros and eighty cents (EUR 1,149.80) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder account held by W2007 Parallel Bear S.à r.l. against the Company;

- two million five hundred thirty-seven thousand three hundred seventy-five (2,537,375) new class C shares to be subscribed as follows:

A. one million nine hundred fifty seven thousand two hundred thirty (1,957,230) shares by W2007 Finance Sub LLC, for a total amount of nineteen thousand five hundred seventy-two euros and thirty cents (EUR 19,572.30) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder account held by W2007 Finance Sub LLC against the Company,

B. five hundred sixteen thousand two hundred forty nine (516,249) shares by W2008 International Finance Sub Ltd, for a total amount of five thousand one hundred sixty-two euros and forty-nine cents (EUR 5,162.49) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder account held by W2008 International Finance Sub Ltd., against the Company,

C. sixty-three thousand eight hundred ninety-six (63,896) shares by W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., for a total amount of six hundred thirty eight euros and ninety six cents (EUR 638.96) subscribed and paid up by contribution in kind of a receivable booked in the shareholder account held by W2007 Parallel Lancaster S.à r.l. against the Company.

Maitre Pierre Lancelin, prenamed, acting in the name and on behalf of each of the prenamed subscribers W2007 Finance Sub LLC, W2008 International Finance Sub Ltd, W2007 Parallel Bear S.à r.l., W2007 Parallel Amelia S.à r.l, W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., does hereby declare that the receivable that it holds is certain, liquid and immediately payable and that

they may not be assigned and have consequently not been assigned and no legal or natural person other than it is entitled to receive payment of the its receivable.

The existence and the value of the said receivable result from an interim balance sheet as per April 27, 2010.

Such balance sheet, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

As a result of such subscription, the shares are now allocated as follows:

Shareholders	class A	class B	class C
W2007 Finance Sub LLC	55,858,595	3,522,024	1,957,230
W2008 International Finance Sub Ltd	10,487,659	661,273	516,249
W2007 Parallel Amelia S.à r.l.	1,823,556	0	0
W2007 Parallel Bear S.à r.l.	0	114,980	0
W2007 Parallel Lancaster S.à r.l.	0	0	63,896

Fifth resolution

The shareholders of the Company unanimously decide to amend article 6 of the Articles of Association that now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at seven hundred fifty thousand fifty four euros and sixty two cents (EUR 750,054.62), represented by

- (a) sixty eight million one hundred sixty nine thousand eight hundred ten (68,169,810) class A shares;
- (b) four million two hundred ninety-eight thousand two hundred and seventy-seven (4,298,277) class B shares;
- (c) two million five hundred thirty-seven thousand three hundred seventy-five (2,537,375) class C shares; with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of forty million euro (EUR 40,000,000.-) represented by four billion (4,000,000,000) shares, having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each, divided into:

- (1) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class A shares;
- (2) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class B shares;
- (3) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class C shares;
- (4) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class D shares;
- (5) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class E shares;
- (6) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class F shares;
- (7) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class G shares;
- (8) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class H shares;
- (9) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class I shares;
- (10) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class J shares;
- (11) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class K shares;
- (12) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class L shares;
- (13) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class M shares;
- (14) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class N shares;
- (15) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class O shares;
- (16) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class P shares;
- (17) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class Q shares;
- (18) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class R shares;
- (19) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class S shares;
- (20) TWO HUNDRED MILLION (200,000,000) class T shares;

Each of the above listed classes of shares shall be linked to a particular investment, made by the Company as designated by the Board of Managers.

The Board of Managers is hereby authorized to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present notarial deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorized to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand six hundred Euros (EUR 2,600).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU

1. W2007 Finance Sub LLC, une "limited liability company" formée et existant sous les lois de l'état du Delaware, USA ayant siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4349880, ici représentée par Me Pierre LANCELIN, avocat, ayant adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. W2008 International Finance Sub Ltd., une «limited company» des Iles Caïman ayant siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands représentée par Me Pierre LANCELIN, avocat, ayant adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. W2007 Parallel Amelia S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant siège social au 2 rue du Fossé, L-1536, Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129707 ici représentée par Me Pierre LANCELIN, avocat, ayant adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

4. W2007 Parallel Bear S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant siège social au 2 rue du Fossé, L-1536, Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B131044 ici représentée par Me Pierre LANCELIN, avocat, ayant adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

5. W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant siège social au 2 rue du Fossé, L-1536, Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138939 ici représentée par Me Pierre LANCELIN, avocat, ayant adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes mentionnées aux points 1. à 3. sont les associés actuels de la société Whitehall European RE 8 S.à r.l. avec siège social au 2 rue du Fossé L-1536 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B133479 (la Société), constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2851 du 8 décembre 2007.;

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par un million deux cents cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1) Décision de créer des classes de parts sociales allant de la classe A à T et d'allouer les parts émises à la classe A.
- 2) Décision d'accepter W2007 Parallel Bear S.à r.l. et W2007 Parallel Lancaster S.à r.l. en tant que nouveaux associés de la Société.

3) Décision d'augmenter le capital de la Société à concurrence de sept cent trente-sept mille cinq cent cinquante-quatre euros et soixante-deux cents (EUR 737.554,62) de manière à l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent cinquante mille cinquante quatre euros et soixante deux cents (EUR 750.054,62) par l'émission de soixante-treize millions sept cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-deux (73.755.462) nouvelles parts combinée de Classes A, B et C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4) Souscription aux parts nouvelles comme suit:

- soixante six millions neuf cent dix neuf mille huit cent dix (66.919.810) nouvelles parts de classe A à souscrire comme suit:

A. cinquante-quatre millions huit cent trente-quatre mille trois cent quarante et une (54.834.341) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de cinq cents quarante huit mille trois cent quarante- trois euros et quarante et un cents (EUR 548.343,41),

B. dix millions deux cent quatre-vingt quinze mille trois cent cinquante et un (10.295.351) parts par W2008 International Finance Sub Ltd, pour un montant cent deux mille neuf cent cinquante trois euros et cinquante et un cents (EUR 102.953,51),

C. un million sept cent quatre-vingt-dix mille cent dix-huit (1.790.118) parts par W2007 Parallel Amelia S.à r.l., pour un montant total de dix-sept mille neuf cent un euros et dix-huit cents (EUR 17.901,18);

- quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-dix-sept (4.298.277) nouvelles parts de classe B à souscrire comme suit:

A. trois millions cinq cent vingt-deux mille vingt-quatre (3.522.024) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de trente cinq mille deux cent vingt euros et vingt quatre cents (EUR 35.220,24),

B. six cent soixante et un mille deux cent soixante-treize (661.273) parts par W2008 International Finance Sub Ltd, pour un montant de six mille six cent douze euros et soixante-treize cents (EUR 6.612,73),

C. cent quatorze mille neuf cent quatre-vingts (114.980) parts par W2007 Parallel Bear S.à r.l., pour un montant total de mille cent quarante neuf euros et quatre-vingts cents (EUR 1.149,80);

- deux millions cinq cents trente sept mille trois cent soixante quinze (2.537.375) nouvelles parts de classe C à souscrire comme suit:

A. un million neuf cent cinquante sept mille deux cent trente (1.957.230) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de dix neuf mille cinq cent soixante douze euros et trente cents (EUR 19.572,30),

B. cinq cent seize mille deux cent quarante neuf (516.249) parts par W2008 International Finance Sub Ltd, pour un montant de cinq mille cent soixante deux euros et quarante neuf cents (EUR 5.162,49),

C. soixante trois mille huit cent quatre vingt seize (63.896) parts par W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., pour un montant total de six cent trente huit euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 638,96).

5) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de créer des classes de parts sociales allant de la classe A à T et d'allouer les parts émises à la classe A.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'accepter W2007 Parallel Bear S.à r.l. et W2007 Parallel Lancaster S.à r.l. comme nouveaux associés de la Société.

Troisième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital de la Société à concurrence de sept cent trente-sept mille cinq cent cinquante-quatre euros et soixante-deux cents (EUR 737.554,62) de manière à l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à sept cent cinquante mille cinquante quatre euros et soixante deux cents (EUR 750.054,62) par l'émission de soixante-treize millions sept cent cinquante-cinq mille quatre cent soixante-deux (73.755.462) nouvelles parts combinée de Classes A, B et C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

Les associés décident d'accepter la souscription aux parts nouvelles comme suit:

- soixante six millions neuf cent dix neuf mille huit cent dix (66.919.810) nouvelles parts de classe A souscrites comme suit:

A. cinquante quatre millions huit cent trente quatre mille trois cent quarante et une (54.834.341) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de cinq cents quarante huit mille trois cent quarante- trois euros et quarante et

un cents (EUR 548.343,41) souscrites et libérées par un apport en nature d'une dette entrée dans le compte courant d'associé détenu par W2007 Finance Sub LLC contre la Société,

B. dix millions deux cent quatre-vingt quinze mille trois cent cinquante et une (10.295.351) parts par W2008 International Finance Sub Ltd, pour un montant cent deux mille neuf cent cinquante trois euros et cinquante et un cents (EUR 102.953,51) souscrites et libérées par un apport en nature d'une dette entrée dans le compte courant d'associé détenu par W2008 International Finance Sub Ltd contre la Société,

C. un million sept cent quatre-vingt-dix mille cent dix-huit (1.790.118) parts par W2007 Parallel Amelia S.à r.l., pour un montant total de dix-sept mille neuf cent un euros et dix-huit cents (EUR 17.901,18) souscrites et libérées par un apport en nature d'une dette entrée dans le compte courant d'associé détenu par W2007 Parallel Amelia S.à r.l. contre la Société;

- quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-dix-sept (4.298.277) nouvelles parts de classe B souscrites comme suit:

A. trois millions cinq cent vingt-deux mille vingt-quatre (3.522.024) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de trente cinq mille deux cent vingt euros et vingt-quatre cents (EUR 35.220,24), souscrites et libérées par un apport en nature d'une dette entrée dans le compte courant d'associé détenu par W2007 Finance Sub LLC contre la Société.

B. six cent soixante et un mille deux cent soixante-treize (661.273)

parts par W2008 International Finance Sub Ltd, pour un montant de six mille six cent douze euros et soixante-treize cents (EUR 6.612,73) souscrites et libérées par un apport en nature d'une dette entrée dans le compte courant d'associé détenu par W2008 International Finance Sub Ltd contre la Société,

C. cent quatorze mille neuf cent quatre-vingts (114.980) parts par W2007 Parallel Bear S.à r.l., pour un montant total de mille cent quarante neuf euros et quatre-vingts cents (EUR 1.149,80) souscrites et libérées par un apport en nature d'une dette entrée dans le compte courant d'associé détenu par W2007 Parallel Bear S.à r.l. contre la Société;

- deux millions cinq cents trente sept mille trois cent soixante quinze (2.537.375) nouvelles parts de classe C souscrites comme suit:

A. un million neuf cent cinquante sept mille deux cent trente (1.957.230) parts par W2007 Finance Sub LLC, pour un montant total de dix neuf mille cinq cent soixante-douze euros et trente cents (EUR 19,572,30) souscrites et libérées par un apport en nature d'une dette entrée dans le compte courant d'associé détenu par W2007 Finance Sub LLC contre la Société,

B. cinq cent seize mille deux cent quarante neuf (516.249) parts par W2008 International Finance Sub Ltd, pour un montant de cinq mille cent soixante deux euros et quarante neuf cents (EUR 5.162,49) souscrites et libérées par un apport en nature d'une dette entrée dans le compte courant d'associé détenu par W2008 International Finance Sub Ltd.. contre la Société,

A. soixante trois mille huit cent quatre vingt seize (63.896) parts par W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., pour un montant total de six cent trente-huit euros et quatre vingt seize cents (EUR 638,96) souscrites et libérées par un apport en nature d'une dette entrée dans le compte courant d'associé détenu par W2007 Parallel Lancaster S.à r.l. contre la Société.

Maître Pierre Lancelin, précité, agissant au nom et pour le compte de chacun des souscripteurs mentionnés ci-dessus W2007 Finance Sub LLC, W2008 International Finance Sub Ltd, W2007 Parallel Bear S.à r.l., W2007 Parallel Amelia S.à r.l., et W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., déclare par la présente que la créance est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible et incessible et n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que celui-ci n'a le droit d'acquérir la créance.

L'existence et la valeur des créances résultent d'un bilan intérimaire de la société au 27 avril 2010.

Ce bilan, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

En conséquence d'une telle souscription, les parts sont allouées comme suit:

Associés	classe A	classe B	classe C
W2007 Finance Sub LLC	55.858.595	3.522.024	1.957.230
W2008 International Finance Sub Ltd	10.487.659	661.273	516.249
W2007 Parallel Amelia S.à r.l.	1.823.556	0	0
W2007 Parallel Bear S.à r.l.	0	114.980	0
W2007 Parallel Lancaster S.à r.l.	0	0	63.896

Cinquième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** le capital est fixé sept cent cinquante mille cinquante-quatre euros et soixante-deux cents (EUR 750.054,62) représenté par

(a) soixante-huit millions cent soixante-neuf milles huit cent dix (68.169.810) parts sociales de classe A;

(b) quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent soixante-dix-sept (4.298.277) parts sociales de classe B;

(c) deux millions cinq cent trente-sept mille trois cent soixante-quinze (2.537.375) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de quarante millions (EUR 40.000.000) représenté par quatre milliards (4.000.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisé en:

- (1) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe A;
- (2) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe B;
- (3) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe C;
- (4) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe D;
- (5) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe E;
- (6) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe F;
- (7) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe G;
- (8) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe H;
- (9) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe I;
- (10) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe J;
- (11) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe K;
- (12) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe L;
- (13) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe M;
- (14) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe N;
- (15) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe O;
- (16) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe P;
- (17) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe Q;
- (18) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe R;
- (19) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe S;
- (20) DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) parts sociales de classe T.

Chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant sera liée à un investissement déterminé, fait par la Société tel que désigné par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, de temps à autre, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte notarié.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille six cents Euros (EUR 2.600).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre Lancelin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mai 2010 LAC / 2010 / 20198. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme -

Senningerberg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010054946/412.

(100069578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

MSEOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.753.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.684.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 21 avril 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 1^{er} avril 2010 de ses fonctions de gérant de la Société:

- Monsieur Brian Niles, gérant de société, né le 28 juillet 1975 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, et résidant au 6, Chelsea Embankment, Appartement 1, Londres SW3 4LF, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société avec effet au 31 mars 2010 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ian McMahon, gérant de société, né le 24 août 1978 à Chester, Royaume-Uni, et résidant au 19, Rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Monsieur Scott Brown, gérant de société, né le 10 novembre 1965 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 1585 Broadway, 10036 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors, comme suit:

- Monsieur Ian McMahon, prénommé,

- Monsieur Scott Brown, prénommé,

- Mademoiselle Wendy Lowe, gérant de société, née le 25 octobre 1977, à Nassau, Bahamas, et ayant son adresse professionnelle au 20, Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 4AD, Royaume-Uni,

- Monsieur Martijn Bosch, gérant de société, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, et ayant son adresse professionnelle au 6B, Route de Trèves (Étage 5), L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

- Madame Judith Ajayi, vice-présidente, née le 26 septembre 1964 à Lagos, Nigeria, et ayant son adresse professionnelle au 6B, Route de Trèves (Étage 5), L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010053674/36.

(100068302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Modern Processing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafenbruch.

R.C.S. Luxembourg B 98.796.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Peter ENGELBERG comme administrateur du conseil d'administration de la société;
2. D'élire M. Torben MADSEN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur du conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires;
Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as the director of the board for the company;

2 To elect Mr. Torben MADSEN, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the new director of the board for the company until the next annual meeting;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2010055743/18.

(100056601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Nicanni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.168.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme Nicanni International S.A. tenue extraordinairement en date du 17 mai 2010 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Pelican Drive, Columbus Centre
Road Town, Tortola
Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010053679/20.

(100068383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Polimeni Heitman Galleria Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 178.575,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.501.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 29 avril 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 25 novembre 2009, a été clôturée et que POLIMENI HEITMAN GALLERIA PROPERTY S. à R.L. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour: POLIMENI HEITMAN GALLERIA PROPERTY S. à R.L.

Société à responsabilité limitée liquidée

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Signature

Vice-President / -

Référence de publication: 2010053711/21.

(100068287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pan European Finance Framework HRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.831.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 4 janvier 2010 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053682/13.

(100068340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

PEF Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.626.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 3 décembre 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053687/13.

(100068339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Prize Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 39.189,50.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.481.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Prize Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-four thousand four hundred thirty-nine Euro and sixty-eight Cent (EUR 24,439.68), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 150.480,

hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Prize Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 150.481 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, of 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 February 2010, under number 247, page number 11826 (the "Articles").

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand six hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 26,689.50) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-nine thousand one hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 39,189.50) represented by three million nine hundred eighteen thousand nine hundred fifty (3,918,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each;

2. To issue, with payment of a share premium of an amount of two million six hundred forty-two thousand two hundred sixty Euro and fifty Cent (EUR 2,642,260.50), two million six hundred sixty-eight thousand nine hundred fifty (2,668,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase;

3. To accept the subscription, with payment of a share premium of an amount of two million six hundred forty-two thousand two hundred sixty Euro and fifty Cent (EUR 2,642,260.50), of two million six hundred sixty-eight thousand nine hundred fifty (2,668,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, by the Sole Shareholder, by (i) a contribution in cash for a total amount of two million two hundred sixty-four thousand one hundred fifty Euro (EUR 2,264,150.-) and (ii) a contribution in kind consisting of a contribution of a loan note of a total amount four hundred four thousand eight hundred Euro (EUR 404,800.-) (the "Receivable"), and to allocate such newly issued ordinary shares to the Sole Shareholder;

4. To fully amend and fully restate the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in the form attached to the proxy, so as to, amongst others, determine the rights attached to each class of shares and amend article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above (the "Restated Articles");

5. To appoint an Investor Manager from a list of candidates proposed by the Investor Majority, as per the Restated Articles as adopted pursuant to the resolution to be adopted under item 4) above; and

6. Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand six hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 26,689.50) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-nine thousand one hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 39,189.50) represented by three million nine hundred eighteen thousand nine hundred fifty (3,918,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a share premium of an amount of two million six hundred forty-two thousand two hundred sixty Euro and fifty Cent (EUR 2,642,260.50), two million six hundred sixty-eight thousand nine hundred fifty (2,668,950) ordinary shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day hereof.

Subscription / Payment

There now appears Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to two million six hundred sixty-eight thousand nine hundred fifty (2,668,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium of an amount of two million six hundred forty-two thousand two hundred sixty Euro and fifty Cent (EUR 2,642,260.50), and to make payment in full for all such newly subscribed ordinary shares, by:

1. a contribution in cash of an amount of two million two hundred sixty-four thousand one hundred fifty Euro (EUR 2,264,150.-); and

2. a contribution in kind consisting of the Receivable (the "Contribution").

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of four hundred four thousand eight hundred Euro (EUR 404,800.-).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the Receivable contributed in kind is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Receivable has been given to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 9 April 2010, signed by Luc Hansen, in his capacity as manager (gérant) of the Company, on the basis of a pro forma interim balance sheet of the Company as at the date of the Contribution, which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The person appearing declared that those newly issued ordinary shares have been entirely paid up in cash and in kind and that the Company has at its disposal the total cash amount of two million two hundred sixty-four thousand one hundred fifty Euro (EUR 2,264,150.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fully amend and fully restate the Articles, which shall now read as follows:

“ **Art. 1. Corporate form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th

August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law” or “Company Act”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2,

6.7 and 9 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object. The Company’s object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: “Prize Holdings 2 S.à r.l.”

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company’s corporate share capital is fixed at thirty-nine thousand one hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 39,189.50) represented by three million nine hundred eighteen thousand nine hundred fifty (3,918,950) shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up (the “Ordinary Shares”).

The Company may issue class A preferred shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the “Class A Preferred Shares”).

The Ordinary Shares and the Class A Preferred Shares, if any, are together referred to as the “Shares”.

Should Class A Preferred Shares be issued by the Company, the Ordinary Shares and the Class A Preferred Shares will constitute separate classes of shares and have the same rights and obligations and rank equally for all purposes unless otherwise stated in these Articles.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; in this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Distribution

Ordinary Shares:

Each Ordinary Share entitles to a fraction of the corporate assets and Profit (excluding the Preferred Profit) in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence.

Each Ordinary Share also entitles to a right to receive, pro rata, an allocation of Preferred Profit representing 0.25% of the nominal value of the Ordinary Shares (the "Preferred Ordinary Profit Allocation").

When there are no longer Class A Preferred Shares issued in the share capital of the Company, each Ordinary Share entitles to a right to receive, pro rata, all the Remaining Preferred Profit Available for Distribution, if any.

Class A Preferred Shares:

Each Class A Preferred Share, if any, shall be granted a right to receive, pro rata, all the Remaining Preferred Profit Available for Distribution, if any.

6.4 - Capital and redemption of Shares

All the Class A Preferred Shares, if any, shall be redeemable at any time upon request of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers in accordance with the Luxembourg Law. The redemption of the Class A Preferred Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Luxembourg Law. The Class A Preferred Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled through a decrease of capital. The shareholder(s) agree(s) that the redemption of the Class A Preferred Shares made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

The redemption price of the Class A Preferred Shares (the "Redemption Price") is calculated by the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers or by such person appointed by the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers on the basis of the fair market value of the Class A Preferred Shares, including their nominal value and any accrued but unpaid profit and/or dividends attached to the Class A Preferred Shares (the "Value") based on an interim balance sheet issued by the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Value of the Class A Preferred Shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the accrued but unpaid profit and/or dividends attached to the Class A Preferred Shares, less the costs and liabilities of the Company, by the number of Class A Preferred Shares.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholder(s).

At least seven (7) days prior to any redemption, written notice shall be sent by the Company to each registered shareholder of the Class A Preferred Shares to be redeemed, at his address last shown in the Company's register(s) of Shares, notifying such holder of the number of Class A Preferred Shares to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Class A Preferred Shares to the Company for redemption. The Redemption Price shall be payable to the order of the person whose name appears on the Company's register(s) of Shares as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

6.5 - Class rights

Any rights attaching to any of the Shares as separate classes may be varied or abrogated, in each case, by a special resolution of the shareholder(s).

6.6 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.7 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

6.8 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the single shareholder or the general shareholders' meeting and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers, one of whom must be an Investor Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom that signature power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers, one of whom must be an Investor Manager.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Friday of the month of May.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Financial year - Annual accounts.

12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on 1 October and ends on 30 September of each year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholders commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article

13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers together with the shareholders:

- The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.

- In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Definitions. B Tranche means the eleven million six hundred forty-two thousand seven hundred fifty-two Euro (EUR 11,642,752.-) tranche of debt borrowed by Prize Holdings 4 under any facility agreement to which Prize Holdings 4 may be party, from time to time.

C Note means any C note that may be issued by the Company, from time to time.

Investor Majority means the holders from time to time of a majority in number of the Ordinary Shares in Prize Holdings 1.

Investor Manager means a manager (gérant) appointed by ordinary resolution from a list of candidates proposed by the Investor Majority, either to fill a vacancy or as an additional manager (gérant).

Ordinary Shares in Prize Holdings 1 means together the class A, B, C, D, E, F and G ordinary alphabet shares of one Euro Cent (EUR 0.01) in the capital of Prize Holdings 1.

Preferred Ordinary Profit Allocation has the meaning ascribed to it in article 6.3.

Preferred Profit means all profit of the Company deriving from (a) the payment of interest on and realisation of the Receivables held by the Company's indirect subsidiary, Prize Holdings 4, corresponding to a maximum amount of 85% of the initial acquisition price, the interest and the gain, if any, realised on the Receivables; and (b) the waiver, cancellation or write-off of any part of the B Tranche or C Note, corresponding to a maximum amount of 85% of the gain, if any, realised on any such waiver, cancellation or write-off.

Prize Holdings 1 means a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés) under number B 150.480.

Prize Holdings 4 means a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés) under number B 150.483.

Profit means (without double counting) the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits) minus the Preferred Profit available for distribution but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg law or of these Articles, determined on the basis of the interim accounts issued by the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Receivables means the monies owing by each of Cardpoint Limited and Alphyra Holdings Limited by way of inter-company loan to Prize Holdings 4 as detailed in the agreement for sale of shares of Cardpoint Limited and Alphyra Holdings Limited dated 5 February 2010.

Remaining Preferred Profit Available for Distribution means any monies available for distribution from the Preferred Profit after deduction of the Preferred Ordinary Profit Allocation from the Preferred Profit."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to consider the list of candidates proposed by the Investor Majority, as per the Restated Articles, as adopted pursuant to the third resolution adopted above, and RESOLVES to appoint from such list, for an indefinite period of time, Mr. Arun Kaul, Swedish citizen, born on 7 January 1976 in Sigtuna (Sweden), with professional address at Nations House, 103 Wigmore Street London W1U 1QS, United Kingdom, as Investor Manager of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand one hundred euro (€ 3,100.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Prize Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-quatre mille quatre cent trente-neuf euros et soixante-huit centimes (EUR 24.439,68) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.480,

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Prize Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.481 (la "Société"), constituée par un acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 247, page 11826 en date du 4 février 2010 (les "Statuts de la Société").

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-six mille six cent quatre-vingtneuf euros et cinquante centimes (EUR 26.689,50) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à trente-neuf mille cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 39.189,50) représenté par trois millions neuf cent dix-huit mille neuf cent cinquante (3.918.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

2. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions six-cent quarante-deux mille deux cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 2.642.260,50), deux millions six cent soixante-huit mille neuf cent cinquante (2.668.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée;

3. Accepter la souscription, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent quarante-deux mille deux cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 2.642.260,50), de deux millions six cent soixante-huit mille neuf cent cinquante (2.668.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune par l'Associé Unique, par (i) un apport en numéraire d'un montant total de deux millions deux cent soixante-quatre mille cent cinquante euros (EUR 2.264.150,-) et (ii) un apport en nature consistant en une contribution d'un prêt d'un montant total de quatre cent quatre mille huit cents euros (EUR 404.800,-) (la "Créance") et allouer ces parts sociales ordinaires nouvellement émises à l'Associé Unique;

4. Modifier et réécrire intégralement les statuts de la Société (les "Statuts") dans la forme attachée à la procuration, pour, notamment, déterminer les droits liés à chaque type et classe de part sociale et modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les résolutions devant être prises dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus (les "Statuts Réécrits");

5. Nommer un Gérant de l'Investisseur sur base d'une liste de candidats proposés par la Majorité d'Investisseur, conformément aux Statuts Réécrits tels qu'adoptés suite à la résolution devant être adoptée au vu du point 4) ci-dessus; et

6. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-six mille six cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 26.689,50) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à trente-neuf mille cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 39.189,50) représenté par trois millions neuf cent dix-huit mille neuf cent cinquante (3.918.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent quarante-deux mille deux cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 2.642.260,50), deux millions six cent soixante-huit mille neuf cent cinquante (2.668.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir de ce jour.

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu, Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à deux millions six cent soixante-huit mille neuf cent cinquante (2.668.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions six-cent quarante-deux mille deux cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 2.642.260,50) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales ordinaires, par:

1. un apport en numéraire d'un montant de deux millions deux cent soixante-quatre mille cent cinquante euros (EUR 2.264.150,-); et
2. un apport en nature consistant en une contribution de la Créance (l'"Apport").

Pour les besoins de l'enregistrement, la Créance a été évalué à un montant net de quatre cent quatre mille huit cents euros (EUR 404.800,-).

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de la Créance à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Créance à la Société.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique de la Créance a été donnée à la Société.

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport (Declaration of Recipient Company) établie et signée le 9 avril 2010 par Luc Hansen, en sa qualité de gérant de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de la Société, en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare que ces parts sociales ordinaires nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et en nature et que la somme totale de deux millions deux cent soixante-quatre mille cent cinquante euros (EUR 2.264.150,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier et réécrire intégralement les Statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

“ Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la “Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la “Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les “Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.7 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ciaprès reprise comme les “Sociétés Apparentées”).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme

contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Prize Holdings 2 S.à r.l."

Art. 5 Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à trente-neuf mille cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 39.189,50) représenté par trois millions neuf cent dix-huit mille neuf cent cinquante (3.918.950) parts sociales d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les "Parts Sociales Ordinaires").

La Société peut émettre des parts sociales préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A").

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, le cas échéant, seront ensemble visées comme étant les "Parts Sociales".

Dans le cas où la Société émet des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Classe A constitueront des classes de parts sociales distinctes et auront les mêmes droits et obligations et se classeront de façon égalitaire à toutes fins sauf indication contraire dans les présents Statuts.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Distribution

Parts Sociales Ordinaires:

Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une fraction des actifs sociaux et du Bénéfice (excluant le Bénéfice Préférentiel) en proportion directe du nombre de Parts Sociales Ordinaires existantes.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne également droit, au prorata, à une allocation de Bénéfice Préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires (l'"Allocation de Bénéfice Ordinaire Préférentielle").

A partir du moment où il n'y a plus de Parts Sociales Préférentielles de Classe A dans le capital social de la Société, chaque Part Sociale Ordinaire donne le droit de recevoir, le cas échéant, au prorata, tout Bénéfice Préférentiel Restant Disponible pour Distribution, le cas échéant.

Parts Sociales Préférentielles de Classe A:

Chaque Part Sociale Préférentielle de Classe A, le cas échéant, donnera droit, au prorata, à tout Bénéfice Préférentiel Restant Disponible pour Distribution, le cas échéant.

6.4 - Capital et rachat des Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, le cas échéant, sont en tout temps rachetables sur demande du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance en accord avec la Loi. Le rachat des Parts Sociales Préférentielle de Classe A peut s'effectuer uniquement en utilisant les sommes disponibles pour distribution en accord avec la Loi. Les Parts Sociales Préférentielles de Classe A qui auront été rachetées seront immédiatement annulées à travers une diminution du capital social. Les associés conviennent que le rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe A fait en conformité avec les présentes dispositions respecte leur droit à l'égalité de traitement par la Société.

Le prix de rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe A (le "Prix de Rachat") est calculé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, ou par la personne nommée à cet effet par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance sur base de la juste valeur de marché des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, y compris leur valeur nominale ainsi que tout bénéfice et/ou dividendes accumulés mais non payés liés à ces Parts Sociales Préférentielles de Classe A (la "Valeur") sur base des comptes intermédiaires émis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Valeur des Parts Sociales Préférentielles de Classe A est exprimée par un chiffre par part sociale et sera déterminée à l'égard de tout jour d'évaluation en divisant tout bénéfice et/ou dividendes accumulés mais non payés liés aux Parts Sociales Préférentielles de Classe A, moins les frais et les passifs de la Société, par le nombre de Parts Sociales Préférentielles de Classe A.

Sauf mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance en rapport avec le calcul du Prix de Rachat sera définitive et contraignante pour la Société et pour ses associés présents, passés et futurs.

Au moins sept (7) jours avant tout rachat, une notification écrite doit être envoyée par la Société à chaque associé enregistré des Parts Sociales préférentielles de Classe A à racheter, à son adresse figurant dans le(s) registre(s) des Parts Sociales, notifiant ledit détenteur du nombre de Parts Sociales Préférentielles de Classe A à racheter, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures nécessaires pour soumettre ces Parts Sociales Préférentielles de Classe A à la Société dans le cadre de leur rachat. Le Prix de Rachat sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure dans le(s) registre(s) des Parts Sociales en tant que propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire fourni à la Société par ledit associé avant la date de rachat.

6.5 - Droit de classe

Tous les droits liés à toutes Parts Sociales en tant que classes distinctes peuvent être modifiés ou abrogés, dans chaque cas, par une résolution spéciale des associé(s).

6.6 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, car un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.8 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve de l'article 7.3 §2 ci dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

La Société est engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants, l'un d'eux devant être un Gérant de l'Investisseur ou par la signature conjointe or unique de toute personnes à qui ce pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ces pouvoirs.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra sous-déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Tout gérant peut agir à toute réunion de conseil de gérance en nommant un autre gérant comme son/sa représentant (e).

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion de conseil de gérance, l'un d'eux devant être un Gérant de l'Investisseur.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira le même effet qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente une participation en personne.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} vendredi du mois de mai.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - L'exercice social

L'exercice social commence le 1 octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes distribués à eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution

de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Définitions. Allocation de Bénéfice Ordinaire Préférentielle à la signification qui lui est donnée dans l'article 6.3.

Bénéfice signifie (sans double comptage (double counting)) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) moins le Bénéfice Préférentiel disponible pour distribution mais (i) moins les résultats, si positifs, de toutes les pertes (pertes reportées comprises) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission et réserve librement distribuable et (ii) moins toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise ou de ces Statuts, déterminés sur base des comptes intermédiaires émis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Bénéfice Préférentiel signifie tous le bénéfice de la Société provenant (a) du paiement d'intérêts sur et de la vente des Créances détenues par la filiale indirecte de la Société, Prize Holdings 4, correspondant à un montant maximum de 85% du prix initial d'acquisition, des intérêts et du gain, le cas échéant, réalisé sur les Créances; et (b) de la renonciation, annulation, ou de la déduction de toute portion de la Tranche B ou de la Note C, correspondant à un montant maximum de 85% du gain, le cas échéant, réalisé sur l'une de ces renonciation, annulation, ou déduction.

Bénéfice Préférentiel Restant Disponible pour Distribution signifie toute somme d'argent disponible pour distribution venant du Bénéfice Préférentiel après déduction de l'Allocation de Bénéfice Ordinaire Préférentielle venant du Bénéfice Préférentiel.

Créances signifie les sommes d'argent dues par Cardpoint Limited and Alphyra Holdings Limited dans le cadre de prêts inter-sociétés à Prize Holdings 4 tel que détaillé dans le contrat de vente de parts sociales de Cardpoint Limited and Alphyra Holdings Limited daté du 5 février 2010.

Gérant de l'Investisseur signifie un gérant nommé par résolution ordinaire, parmi une liste de candidats proposés par une Majorité d'Investisseur, que ce soit pour combler une vacance ou en tant que gérant supplémentaire.

Majorité d'Investisseur signifie les détenteurs, au fil du temps, d'une majorité en nombre des Part Sociales Ordinaires dans Prize Holdings 1.

Note C signifie n'importe quelle note C pouvant être émise par la Société, au fil du temps.

Parts Sociales Ordinaires de Prize Holdings 1 signifie ensemble les classes de parts sociales ordinaires alphabet A, B, C, D, E, F et G de un centime d'euro (EUR 0,01) dans le capital social de Prize Holdings 1.

Prize Holdings 1 signifie une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150480.

Prize Holdings 4 signifie une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150483.

Tranche B signifie la tranche de onze millions six cent quarante-deux mille sept cents cinquante-deux euros (EUR 11.642.752,-) de dette empruntée par Prize Holdings 4 dans le cadre de n'importe quel contrat de prêt auquel Prize Holdings 4 serait partie, au fil du temps."

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de considérer la liste de candidats proposés par la Majorité d'Investisseur, conformément aux Statuts Réécrits, tels qu'adoptés suite à la troisième résolution adoptée ci-dessus, et DECIDE de nommer sur base de cette liste, pour une durée indéterminée, Mr. Arun Kaul, citoyen suédois, né le 7 janvier 1976, à Sigtuna (Suède), ayant son adresse professionnelle au Nations House, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, en tant que Gérant de l'Investisseur de la Société.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille cent euros (€ 3.100,-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Esch-sur-Alzette, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2010. Relation: EAC/2010/4404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010053684/769.

(100067651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Tucalibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7378 Bofferdange, 1C, rue Théodore Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 152.610.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude KREMER, maître en droit, né à Luxembourg, le 27 juillet 1956, demeurant à L-7378 Bofferdange, 1A, rue Th. Pescatore,

ici représenté par Madame Danielle Faber, administrateur de sociétés, demeurant à L-7378 Bofferdange, 1A, rue Théodore Pescatore,

en vertu d'une procuration donnée à Bofferdange, le 18 mars 2010.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur, annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «TUCALIBIS S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Bofferdange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Lorentzweiler par simple décision, par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toutes formes, procéder à l'émission d'obligations et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale

décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2011.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, Monsieur Claude KREMER, prénommé, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par paiement en numéraire à concurrence de vingt-cinq (25) pourcent, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Monsieur Claude KREMER, maître en droit, né à Luxembourg, le 27 juillet 1956, demeurant à L-7378 Bofferdange, 1A, rue Th. Pescatore, est nommé administrateur unique de la Société.
3. Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 octobre 1946, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, est nommé commissaire.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire expireront lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

4. Le siège social de la Société est fixé au 1C, rue Th. Pescatore à L-7378 Bofferdange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2010, LAC / 2010 / 13515. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010055966/257.

(100057310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 avril 2010, la cooptation en qualité d'administrateur de la Société de M. Bernhard MULLER, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été ratifiée.

Par décision de cette même assemblée, les mandats d'administrateurs de MM. John BURBIDGE, Ernest CRAVATTE, Donald Bruce MACDONALD, Bernhard MULLER et Daniel ROSENBAUM, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2010.

Dès lors, le conseil d'administration de la société est composé comme suit:

- John BURBIDGE
- Ernest CRAVATTE
- Donald Bruce MACDONALD
- Bernhard MULLER
- Daniel ROSENBAUM

Par décision de cette même assemblée, le mandat de réviseur d'entreprises de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67.895, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBC CAPITAL MARKETS ARBITRAGE S.A.

Référence de publication: 2010053692/26.

(100068280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Sinex Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.855.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 20 avril 2010 à 16.00 heures

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PKF Abax Audit, ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg (n° B 142867) en tant que Réviseur Externe de la Société et ce, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2010.

A Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010055753/15.

(100056296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Tallman Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.542.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme Tallman Consulting S.A. tenue extraordinairement en date du 17 mai 2010 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited

9, Columbus Centre, Pelican Drive,

Road Town (Tortola)

The British Virgin Islands

Pour extrait conforme

Administrateur

S.W. BAKER

Référence de publication: 2010053700/20.

(100068381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 27.313.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par vote circulaire en janvier 2010.

Le conseil décide de nommer la société Risk & Reinsurance Solutions S.A., en abrégé «2RS» domiciliée au 23 avenue Monterey, L2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Theodose, en tant que dirigeant agréé de la société, chargé de la gestion journalière, en conformité avec les dispositions de l'article 94-3 de la loi du 6 décembre 1991 telle que modifiée concernant le secteur des assurances et des réassurances.

Pour la société

Référence de publication: 2010053746/13.

(100068116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Gai Mattiolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.163.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires de la société anonyme GAI MATTIOLO SA qui s'est tenue en date du 4 mai 2010, que :

- le siège social de la société a été transféré à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- Monsieur Yves DISIVISCOUR, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, a été nommé, pour une durée indéterminée, en qualité de nouvel administrateur,
- Monsieur Joé WOLLMERING, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, a été nommé, pour une durée indéterminée, en qualité de nouvel administrateur,
- Monsieur Antonio FINOCCHIARO, demeurant à 201033 MINSK (Belarus), 26-208, Vostchnaia, a été nommé, pour une durée indéterminée, en qualité de nouvel administrateur,
- La fiduciaire GT FIDUCIAIRES SA, établie à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg a été nommée, pour une durée indéterminée, commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations.

s. un mandataire.

Référence de publication: 2010059122/21.

(100073168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

Global Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 69.727.

—
Extrait

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 746.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 747.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n°RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n°IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour Global Ventures S.A.

Référence de publication: 2010053743/32.

(100068416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.513.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 9 avril 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Steven Brown de son mandat de gérant de la Société en date du 9 avril 2010;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur Gregor McMillan résidant professionnellement au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et né le 4 avril 1970, à Londres (Angleterre).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010056652/22.

(100057208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pyracantha Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.713.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055608/9.

(100056413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Pomelo, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 130.367.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055609/9.

(100056159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Aures Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.399.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2010

Résolution n° 1

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Redjem GAOUA, né le 21 décembre 1969 à Batna (Algérie) et demeurant à F-57000 Metz, 1, place du Souvenir Français.

Résolution n° 2

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation des fonctions d'administrateur de Monsieur Karim GAOUA, né le 15 septembre 1980 à Briey (France) et demeurant à F-54240 Jouef, 49, rue Général de Gaulle.

Résolution n° 3

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la prorogation des fonctions d'administrateur de Monsieur Madjid GAOUA, né le 04 mai 1972 à Batna (Algérie) et demeurant à F-55300 Saint-Miele, 4, rue Chanoines.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Société d'expertise-comptable

26-28 Bd Kennedy

L-4170 Esch - sur - Alzette

Signature

Référence de publication: 2010056588/27.

(100057292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Le Comptoir Luxembourgeois du Bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 133.115.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 23/04/2010.

FRL SA

Référence de publication: 2010055624/12.

(100056509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Lamazère Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.128.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055625/9.

(100056411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Jucaze S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 27.890.

EXTRAIT

Il résulte des lettres de démission du 21 avril 2010 que les administrateurs Madame Gabriele Schneider, Monsieur Pierre Schmit et Monsieur Lou Huby ainsi que le commissaire aux comptes, la société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A. ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 avril 2010.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2010055764/15.

(100056513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Kalispera, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 76.399.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010055626/9.

(100056155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

JPH International SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.824.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010055627/9.

(100056246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Jakyval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.188.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010055628/9.

(100056410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Isoletanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 94.155.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 22/04/2010.

FRL SA
Signature

Référence de publication: 2010055629/13.

(100056212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Isodata S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.685.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010055630/9.
(100056409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Hydroconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 25, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 108.202.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010055632/9.
(100056395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Murat S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.079.

Extrait de la décision du conseil d'administration du 16 avril 2010

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Barbara PATTERSON, demeurant à Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Iles des Bermudes, et confirme la cessation de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 16 avril 2010.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010055762/14.

(100056478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Hurran Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 104.918.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010055633/12.

(100056056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Holian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.230.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010055634/9.
(100056408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Holdinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.282.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055635/9.

(100056407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Hold Concept Trader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 61.644.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 23/04/2010.

FRL SA

Référence de publication: 2010055636/12.

(100056512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Wazzamba SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 144.233.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration, réuni en date du 18 mars 2010, a pris à l'unanimité la décision suivante:

- d'élire en son sein Monsieur Stefano CORSI comme président du Conseil d'administration, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010055744/12.

(100056494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Grand Canyon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.933.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010055639/13.

(100056385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Balkans Hotels and Resort International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 108.343.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055640/9.

(100056245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Eurotrade A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 11.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055647/10.

(100056597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Eurotrade A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 11.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055648/10.

(100056591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Online Web Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.146.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 22/04/2010

Il ressort de l'Assemblée générale extraordinaire du 22/04/2010 que le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: 3-5, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Fait à Windhof, le 23/04/2010.

Mandataire

Référence de publication: 2010055758/12.

(100056498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Eurotrade A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 11.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055649/10.

(100056586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Fondations Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 130.175.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les administrateurs de la Société.

- Philippe Renauld, Administrateur de Catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle au 3, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France;

- Xavier Marin, Administrateur de Catégorie A de la Société, a désormais son adresse professionnelle au 3, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France.

Un mandataire

Référence de publication: 2010055766/14.

(100056631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Europe Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 83.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055650/10.

(100056134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Euromed Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 130.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055651/10.

(100056313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Banque Havilland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.029.

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique du 19 Avril 2010 a élu les administrateurs suivants:

- Jonathan Rowland, né le 8 Juin 1975 à Londres (Angleterre), et résidant au 49 Hurlingham Square, Fulham, Londres SW6 3DZ (Angleterre);
- Graham John Robeson, né le 14 Juillet 1946 à Finchley (Angleterre), et résidant au The Old Vicarage East Ruston, NR12 9HN Norwich (Angleterre);
- Gary Hoffman, né le 21 Octobre 1960 à Coventry (Angleterre), et résidant au Church Farm House, Holdenby Road, Church Brampton, Northamptonshire NN6 8BN (Angleterre);
- Dr Lutz R. Ristow, né le 3 Septembre 1940 à Berlin (Allemagne), et résidant au Elbchausee 247, D-22605 Hamburg (Allemagne);
- Laurence Harris Rose, né le 26 Mai 1944 à Lausanne (Suisse), et résidant au Quai du Seujet 30, 1201 Genève (Suisse);

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle statuera sur l'exercice 2010 et se tiendra en 2011 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

L'Actionnaire Unique a approuvé l'élection de PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400 Route d'Esch, B.P.1443. L-1014 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle statuera sur l'exercice 2010 qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2010.

Banque Havilland S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010056599/27.

(100057185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Prithvi Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.851.

Nomination des représentants permanents des administrateurs de la Société:

1) suite aux résolutions de la Société Manacor (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) suite aux résolutions de la Société Mutua (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) suite aux résolutions de la Société Fides (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRITHVI HOLDINGS S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2010056632/25.

(100056867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Beltaj Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.882.

Nomination des représentants permanents des administrateurs de La Société:

1) suite aux résolutions de la Société Manacor (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommé représentant permanent:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. suite aux résolutions de la Société Mutua (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) suite aux résolutions de la Société Fides (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELTAJ FINANCE S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2010056634/25.

(100056863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Chamonix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 32.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055663/10.

(100056133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.
